



**Mouvement
Européen**
Ardennes

La Lettre

européenne des Ardennes

N° 5 Septembre 2018

Stop à la désinformation !

Un gouffre. En France et pas seulement, il existe un véritable gouffre entre ce qui se passe chaque jour d'important, de positif ou d'insuffisant, au niveau européen, et ce qui en ressort dans la plupart des médias grands publics, tous supports confondus.

Silence, on tourne. On tourne les pages d'émotions, de faits divers, de bribes de phrases isolées de leur contexte. On discute d'opinions non étayées, voire de mensonges éhontés. On rend compte d'enquêtes "d'opinion" sur des sujets dont les sondés et peut-être les sondeurs ne savent rien de précis. On sème le pessimisme et la passivité.

Il en est ainsi dans bien des domaines concernant la vie des citoyens, mais c'est encore pire sur les questions européennes. La façon dont elles sont traitées ou ne sont pas traitées est devenue intolérable.

Pour s'en rendre compte, le mieux est de juger sur pièces, et d'examiner à la source, pendant un trimestre par exemple, les travaux, les décisions, les débats qui ont réellement lieu au sein des institutions européennes et auxquels nos élus français participent. Sur internet, c'est transparent.

Si on manque de temps, on peut s'aider du précieux travail d'observation hebdomadaire réalisé par les animateurs de la Fondation Robert Schuman ou

quelques autres relais spécialisés (lire [page 4](#)).

Ainsi, puisant à la source de l'information, on a une idée claire de l'Union européenne, de l'imposant travail qui y est réalisé, des efforts d'amélioration continus de la vie des citoyens, et de ce qu'il est possible de faire à l'avenir pour fortifier encore le dispositif. On redevient alors réactif et optimiste.

Dans moins d'un an, nous aurons à voter pour le renouvellement du Parlement européen, maillon essentiel de la politique européenne. Soyons responsables. N'acceptons pas les informations fallacieuses. Soyons réellement informés.

Dans ce numéro de septembre 2018

- * p.2 - [Le marquage des œufs](#)
- * p.3 - [Les langues officielles de l'UE](#)
- * p.4 - [UE : s'informer à la source](#)
- * p.6 - [Commission européenne : idées fausses](#)
- * p.9 - [Le mois de l'Europe 2018](#)
- * p.9 - [L'Europe sociale avec Edouard Martin](#)
- * p.10 - [La justice de l'UE avec Daniel Warin](#)
- * p.11 - [Mobilité des jeunes avec Europe Direct Reims](#)
- * p.12 - [L'expérience de Jean-Marie Beaupty](#)



**Mouvement
Européen**
Ardennes

Prochain Café Europe

Lundi 24 septembre à 19h00

Thème : **L'actualité européenne**

Débat—réponses documentées aux questions qui se posent

Avec l'équipe de La Lettre européenne des Ardennes

(au Garden Ice Café, 7 place Ducale, Charleville - entrée gratuite - consommation café)



Notre vie de tous les jours au sein de l'Union Européenne

Le marquage des œufs

Après les signes de qualité AOP, IGP, STG (*La Lettre* n° 1), les logos bio (*La Lettre* n°2), le marquage CE (*La Lettre* n° 3), voici une autre réglementation européenne relative à la consommation courante : le marquage des œufs.

Œufs emballés vendus en épicerie ou grande-surface. Ils sont marqués (directement sur chaque œuf) d'un code qui permet d'identifier le mode d'élevage et le producteur, par exemple :

1 FR XAZ 01

- Le premier chiffre correspond au mode d'élevage : 1 = en plein air ; 2 = au sol ; 3 = en cage ; 0 = bio.

1- "En plein air" veut dire avec accès ininterrompu à un espace extérieur, en majeure partie recouvert de végétation,

avec au maximum 2 500 poules par hectare (4 m² pour une poule), et avec le nombre d'abris nécessaire selon la configuration du terrain.

2- "Au sol" signifie que les poules peuvent se déplacer, soit dans l'installation d'élevage, soit en extérieur, et qu'il doit y avoir au maximum 9 poules par m².

3- "En cage" correspond à des élevages dans lesquels les poules ne quittent pas leurs cages individuelles, celles-là même qui ont fait l'objet de dénonciations vigoureuses, en particulier au printemps 2018.

0- "Bio" signifie que l'alimentation des poules est constituée de produits bio, de la ferme ou d'exploitations de la même région ; que les poules ont accès à un parcours herbeux dans les mêmes conditions que les poules de "plein air" ; et que, dans les bâtiments, il y a au maximum 6 poules par m². Le recours aux médicaments vétérinaires est en outre strictement encadré.

- La ou les lettres qui suivent correspondent au code de l'État membre dans lequel l'élevage est enregistré (FR pour la France, B pour la Belgique).

- Les lettres et chiffres qui suivent permettent d'identifier le site d'élevage, puis le bâtiment au sein de cet élevage.

Sur la boîte qui contient les œufs, on doit trouver : l'adresse d'un professionnel de recours (le producteur ou le centre d'emballage ou le distributeur), le code du centre d'emballage, la catégorie dite "de qualité" (A pour les œufs dits "frais", les seuls qui

peuvent être vendus au consommateur final, B pour les œufs destinés uniquement à l'industrie alimentaire et non alimentaire), la catégorie de poids (S, M, L, XL, c'est-à-dire de moins de 53g à plus de 73g), la date de durabilité (les œufs ne pouvant être remis au consommateur final que

durant les 21 jours suivant la date de ponte), le mode d'élevage et la signification du code producteur.

Œufs vendus par les producteurs sur les marchés. Quand un œuf est vendu directement par l'éleveur de la poule sur le lieu de production, ou sur un marché local, ou par colportage dans la région de production, il n'est pas emballé (vente dite "en vrac", avec obligation de séparer les œufs selon leur poids) et les mentions figurant sur la coquille sont un peu différentes :

- le premier chiffre correspond toujours au mode d'élevage : 1, 2, 3 ou 0 (voir ci-dessus).

- la ou les lettres qui suivent (par exemple FR pour la France) correspondent au code de l'État

1- Cette date de durabilité n'est pas obligatoire sur l'œuf lui-même, mais seulement sur la boîte qui contient les œufs. Néanmoins, certains producteurs font figurer sur leurs œufs la date de ponte et/ou la date de consommation recommandée.

Notre vie de tous les jours au sein de l'Union Européenne

membre dans lequel l'élevage est enregistré.

- les deux chiffres qui suivent sont le numéro du département dans lequel les œufs sont produits et le numéro d'enregistrement du producteur dans le département.

Exemple pour un œuf vendu non emballé sur le marché de Charleville par un producteur ardennais (ici fictif) élevant ses poules en plein air :

1 FR 08 5

Bien ouvrir l'œil. Dans tous les pays de l'Union européenne, les consommateurs sont donc assurés de la traçabilité des œufs qu'ils achètent en épicerie ou au marché. Ils peuvent en outre décider d'acheter seulement des œufs provenant d'un mode d'élevage codé 0 ou 1, ce qui garantit que les poules sont élevées en bio ou au moins dans un élevage en plein air.

Mais il n'est pas encore possible de savoir quels œufs les industries utilisent pour produire les biscuits, les pâtes, les plats surgelés, etc. en regardant l'étiquetage de ces produits (2).

Certaines enseignes se sont engagées à ne plus vendre d'œufs codés 3 (poules en cage), par exemple [Monoprix](#) ; et certains industriels de l'alimentation vont encore plus loin, par exemple la biscuiterie [Saint-Michel](#), qui déclare n'utiliser que des œufs de poules élevées en plein air (code 1) dans ses biscuits et pâtisseries.

Il y a encore à faire pour améliorer les conditions d'élevage des poules, et le consommateur final que nous sommes peut faire sa part.

2- À noter que le marquage des œufs, dont il est question ici, ne renseigne pas le consommateur sur les pesticides éventuellement employés par certains producteurs dans leurs élevages, sujet qui mériterait un autre développement. Signalons déjà que la découverte de *fipronil* (antiparasitaire non autorisé dans les élevages) dans des œufs, en 2017, a conduit les États membres à renforcer leurs contrôles et à [échanger plus rapidement leurs informations](#).



Pour les plus curieux

Les principaux textes réglementant l'étiquetage des œufs dans toute l'Union européenne sont : la Directive 2002/4/CE et les règlements (CE) n°589/2008 et (CE) n°1308/2013. Les producteurs d'œufs doivent en outre appliquer le règlement (CE) n°853/2004 sur les règles d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale.

Quid des œufs de cailles et autres ?

Les normes fixées par ces textes communautaires ne s'appliquent qu'aux œufs de poules (l'espèce *Gallus gallus*). La production d'œufs d'espèces dites "mineures" (cailles, canes, dindes, oies, autruches) n'est soumise à aucun marquage (Instruction technique DGAL/SDSSA/2015-365 du ministère français de l'agriculture). Le producteur doit toutefois respecter les normes générales d'hygiène et d'étiquetage (s'il y a emballage) relatives aux denrées alimentaires.



**Prochain numéro de
La Lettre
en novembre**

Pour recevoir ou faire envoyer

La Lettre européenne des Ardennes,

ses anciens numéros

ou pour toute autre

information, adhésion, etc.,

contacter :

Wandrille Minart (président)

mef08ardennes@gmail.com

Quiz-Europe



Les langues officielles de l'Union européenne

L'Union européenne a adopté un certain nombre de langues officielles qui sont les langues de communication des institutions européennes.

Quel est ce nombre : 4, 8, 18, 24, 26 ou 28 ?

Pourriez-vous citer ces langues ?

[Réponse page 5](#)

Vous y trouverez également des détails sur la politique linguistique de chaque institution européenne.

En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union Européenne

S'informer à la source

Comme on ne peut pas compter sur la plupart des médias nationaux ou régionaux, tout au moins français, pour être régulièrement et objectivement informés sur la réalité du travail des institutions européennes auxquelles participent nos représentants politiques, il nous faut nous informer à la source. À la source, c'est-à-dire directement auprès des institutions européennes ou grâce à des organismes spécialisés fiables qui facilitent l'accès à la documentation.

Connaître les prérogatives et suivre les activités des institutions européennes



Il fut un temps, maintenant lointain, durant lequel il était difficile pour un citoyen européen de savoir directement ce qui se passait au sein des institutions européennes. Mais l'informatique, internet et surtout l'effort de transparence mis en œuvre au fil des années par ces institutions ont produit un système d'information performant, à jour, gratuit, facile d'accès, et dans les différentes langues officielles de l'Union (lire à ce propos [page 5](#)).

En ce début du XXIème siècle, il serait déraisonnable qu'un journaliste, un responsable politique, un syndicaliste, un entrepreneur, un enseignant ou un simple citoyen ne puise pas dans cet extraordinaire vivier les informations de première main qui lui sont nécessaires, au moins pour se faire, par lui-même, une opinion étayée.

Ainsi, on peut explorer :

- Le portail de l'Union européenne : europa.eu

- Le site de la Commission européenne : [ec/europa.eu](http://ec.europa.eu)

(et celui de la représentation de la Commission européenne en France : [ec/europa.eu/france](http://ec.europa.eu/france))

- Le site du Conseil européen (chefs d'État et de gouvernement) et des Conseils des ministres : consilium.europa.eu

- Le site du Parlement européen : europarl.europa.eu

Le précieux travail de la Fondation Robert Schuman



Créée en 1991, après la chute du mur de Berlin, puis reconnue d'utilité publique, la Fondation Robert Schuman, du nom d'un des pères fondateurs français de la construction européenne, œuvre de façon indépendante des gouvernements et des institutions européennes en faveur de la construction européenne, pour la promotion des valeurs et des idéaux européens.

Ses bureaux sont installés à Paris (siège social) et à Bruxelles. Elle dispose de correspondants dans les pays de l'Union et de partenaires dans les pays tiers. Elle est à la fois un centre de recherches et de débats sur les politiques européennes et une source précieuse d'informations.

Son site internet est facile à consulter : www.robert-schuman.eu. Et c'est sa *Lettre* électronique hebdomadaire, diffusée depuis 15 ans, actuellement en 6 langues, qui fait la renommée justifiée de la solidité et de l'efficacité de la Fondation Robert Schuman. (Voir par exemple : <https://www.robert-schuman.eu/fr/la-lettre/812>).

L'inscription à cette *Lettre* est gratuite (la Fondation peut recevoir des dons). Sa mise en page est claire et simple, passant en revue, toujours dans le même ordre, les faits d'actualité ou les débats relatifs à la Commission, au Parlement, au Conseil, aux autres institutions européennes, aux différents pays de l'Union, etc.

Des résumés synthétiques très courts renvoient aux sources, via des liens hypertextes performants.

Des éditoriaux et dossiers spécifiques éclairent

En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union Européenne

les débats du moment.

La possibilité de recevoir et de lire régulièrement la *Lettre* de la Fondation Robert Schuman, véritable guide de navigation dans les sites internet des institutions européennes cités plus haut, déconsidère les nombreux journalistes ou responsables politiques qui professent des affirmations fausses ou dépassées

au sujet de l'Union européenne. Elle permet à tout citoyen de se rendre compte, de façon simple, de l'énorme travail de rénovation de l'Union européenne qui est en cours aujourd'hui. Et par contraste de la fréquente indigence ou de la partialité des rares informations diffusées dans la plupart des médias habituels.

Europe Direct Reims informe les jeunes sur la mobilité en Europe



Il existe 47 centres d'information Europe Direct en France, dont 4 pour la région Grand Est. Ces centres sont financés par la Commission européenne et sont chargés de développer l'information du public et de toute structure, notamment éducative, sur le fonctionnement et l'avancée des travaux au sein des institutions européennes.

En Champagne-Ardenne, c'est le Centre d'Information Europe Direct de Reims qui est le site de référence. Il est très actif et efficace. Membre de différents réseaux (*Eurodesk*-réseau européen d'information sur la mobilité des jeunes ; *OFAJ*-Office franco-allemand pour la jeunesse ; *Développeurs Erasmus+* de l'Agence Erasmus+), il est notamment précieux pour tout ce qui concerne les aides à la mobilité européenne, individuelle ou collective, des jeunes : étudiants, apprentis, stagiaires, lycéens, etc.

Diverses documentations sont disponibles sur place ou peuvent être expédiées, et des rendez-vous pour conseils personnalisés peuvent être pris. On peut consulter son site internet (<http://europedirect.jeunes-ca.fr>) et s'inscrire à sa *Newsletter* mensuelle. Faciles d'accès depuis la gare de Reims, ses bureaux se situent au 41 rue de Talleyrand au sein du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ).

Réponse au quizz de la page 3

Quiz-Europe



Les langues officielles de l'Union européenne

Il y a actuellement **24 langues officielles de l'Union européenne**, contre 4 lors de la création de l'UE en 1992.

Ces 24 langues sont, par ordre alphabétique : **l'allemand, l'anglais, le bulgare, le croate, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque.**

Le nombre de 26, souvent mentionné, est le nombre de langues officielles au sein des États membres, certains États ayant plusieurs langues officielles, mais n'ayant pas demandé que toutes deviennent langues officielles de l'UE. Il s'agit du luxembourgeois parlé au Luxembourg et du turc parlé à Chypre.

Chaque institution européenne a sa propre politique linguistique.

La **Commission européenne** utilise 3 langues de travail : l'anglais, le français et l'allemand. Beaucoup de ses documents de travail sont en anglais, mais la plupart des informations à destination du public, mises en ligne sur son site internet, le sont dans les 24 langues de l'UE.

Les informations publiées sur le site internet du **Conseil des chefs d'État et de gouvernement** et des **Conseils des ministres** sont traduites en anglais et en français, et résumées dans toutes les langues de l'UE.

Le **Parlement européen** pratique le multilinguisme intégral pour les séances plénières, les réunions des organes parlementaires, des commissions parlementaires et des groupes politiques.

À la **Cour de justice de l'UE**, les juges délibèrent en français, mais les arrêts sont publiés dans la langue du cas impliqué dans l'arrêt, et dans la plupart des cas, dans les 24 langues de l'UE.

La **Banque centrale européenne** fonctionne uniquement en anglais.

En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union Européenne

Commission européenne : stop aux idées fausses

Après avoir présenté le Parlement et ses pouvoirs aujourd'hui très étendus (*La Lettre* n° 3-4), venons-en à La Commission européenne sur laquelle circulent beaucoup d'idées fausses.

Mise en place en 1957 dans l'enthousiasme de la création de la Communauté Économique Européenne, la Commission européenne a traversé une période chaotique à partir de 1965 en raison de divergences de vues de certains États quant à son rôle et ses pouvoirs. C'est à partir de 1985 (sous la présidence de Jacques Delors) que la Commission est devenue un acteur essentiel permettant de nombreuses



avancées de l'Union européenne.

Pivot du fonctionnement européen, à la triple mission. Selon le Traité de l'Union européenne (article 17 du Traité sur l'Union européenne), la Commission promeut l'intérêt général de l'Union européenne, face aux États membres comme face au monde extérieur à l'Union. Elle a pour ce faire trois missions essentielles (1) :

- veiller à l'application du droit européen. C'est pourquoi on l'appelle "la gardienne des traités". Elle ne le fait pas seule et de manière arbitraire comme on l'entend dire parfois, mais sous le contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne.

- proposer les nouveaux textes législatifs et la programmation annuelle et pluriannuelle de l'Union. On entend dire qu'elle a le "monopole" de l'initiative, voire qu'elle dirige tout et qu'elle serait donc la seule cause de tous les maux de l'Union. Ceci est faux : la Commission prend des initiatives en fonc-

tion des orientations du Conseil européen (la voix des États), des demandes du Parlement européen, voire des citoyens (grâce au système des initiatives citoyennes), et des nombreuses données techniques (européennes et internationales) rassemblées par ses services. Ces initiatives sont ensuite discutées par le Parlement européen (la voix des peuples) et par le Conseil européen jusqu'à l'obtention d'un consensus (voir [le schéma page 7](#)). Cela vaut pour les propositions de directives et autres textes, comme pour les projets de budget de l'Union.

- exécuter le budget et gérer les programmes

adoptés par l'Union européenne. Là encore, la Commission ne travaille pas seule, mais sous le contrôle vigilant de la Cour des comptes européenne, dont le rapport annuel est examiné par le Parlement européen, qui approuve ou pas l'exécution du budget par la Commission.

Le respect du principe de subsidiarité.

Lorsque la Commission propose un acte législatif ou un programme au niveau de l'Union européenne, c'est seulement si le problème qui se pose ne peut pas être efficacement résolu au niveau national, régional ou local.

C'est le "principe de subsidiarité" qui consiste à

1- Parmi les nombreuses autres missions de la Commission européenne, la préparation des accords internationaux (entre l'Union européenne et d'autres pays) a conduit aux commentaires les plus divers. Sans entrer ici dans le détail, rappelons que, selon les traités de l'Union européenne, c'est le Conseil des chefs d'États et de gouvernement qui autorise la négociation des accords et qui conclut leur signature, la Commission effectuant le travail technique. Et l'article 218-10 du Traité sur le fonctionnement de l'Union indique que « *Le Parlement européen est immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes de la procédure* » de l'accord international, l'article 218-6-a précisant les nombreuses situations dans lesquelles l'approbation du Parlement européen est en outre nécessaire. C'est donc une idée fautive de penser que la Commission décide seule des accords internationaux.

En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union Européenne

prendre les décisions, de façon prioritaire, au niveau le plus proche possible des citoyens.

Pour respecter ce principe, la Commission consulte les parlements nationaux, les gouvernements, parfois le grand public (par des consultations ouvertes), le Comité des régions (formé des représentants des autorités régionales et locales de toute l'Union), le Comité économique et social européen (formé des représentants des employeurs et des syndicats).

L'idée que 80 % des lois en vigueur dans les États membres viennent de l'Union européenne, et que la Commission européenne réglerait tout jusqu'à la taille des logements ou la forme des concombres, est fautive. En France, environ 20 % des lois ont, à ce jour, une origine européenne. Dans certains domaines, ce pourcentage est plus élevé. Par exemple, pour la pêche ou l'agriculture, il peut atteindre 40 % en raison notamment de la politique agricole commune et de la gestion de la ressource dans les mers. Dans d'autres secteurs, par exemple l'éducation, il n'y a pas de texte législatif d'origine européenne, mais seulement des programmes de soutien, par exemple pour favoriser la mobilité des jeunes.

Une organisation centrale et des antennes proches des citoyens.

La Commission européenne est dirigée par un Président et un collège de 28 commissaires, un par État membre (2). Ces commissaires, proposés par chaque État membre, ont occupé des fonctions politiques dans leur pays, mais en qualité de membre de la Commis-

sion européenne, ils ne défendent pas l'intérêt d'un pays en particulier. Ils sont tenus d'agir dans l'intérêt commun de l'Union.

Le Parlement européen auditionne chaque candidat, puis se prononce par un vote d'approbation sur le collège des commissaires et élit le Président de la Commission (articles 244 à 250 du Traité sur le fonctionnement de l'UE). Le Parlement peut en outre contraindre la Commission à une démission collective en votant une motion de censure. Le mandat de la Commission est de 5 ans.

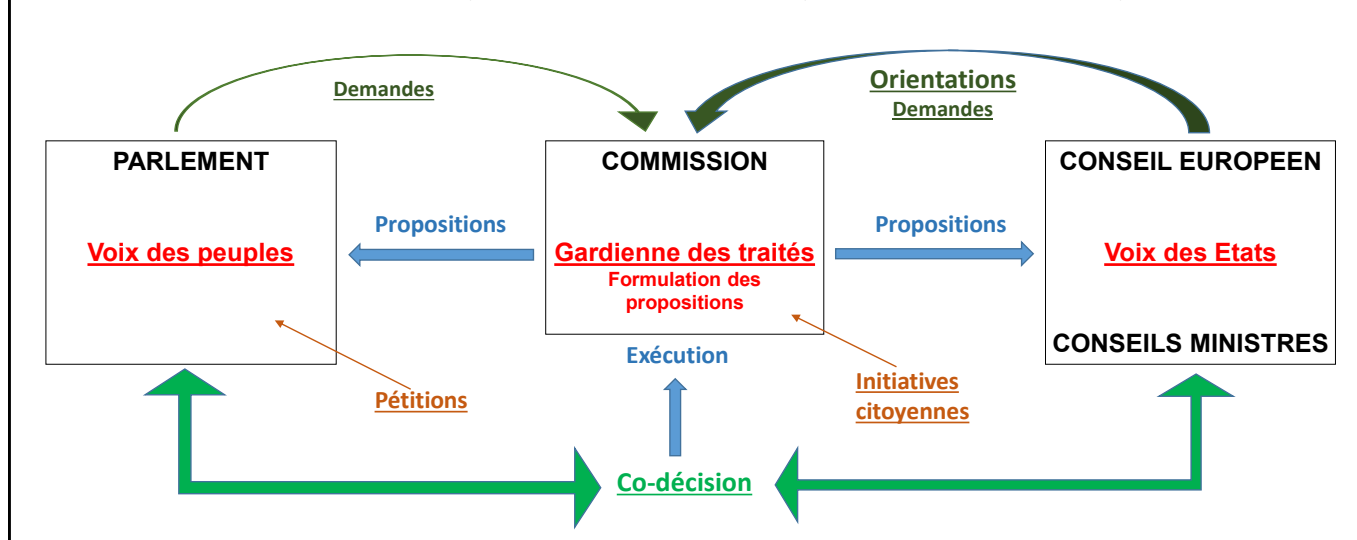
L'idée d'une Commission européenne pléthorique coûtant trop cher est à relativiser. La Commission est organisée en Directions générales (DG), responsables des différents domaines d'action et aidées par des Services et Agences exécutives. Les fonctionnaires européens travaillant au sein de la Commission sont des ressortissants de tous les États membres de l'Union. Ils sont aujourd'hui au nombre de 32 000. Ce nombre, parfois considéré comme très élevé, est en fait inférieur à celui des effectifs employés par exemple par la ville de Paris, et le travail technique que ces fonctionnaires européens accomplissent est très conséquent.

L'idée d'une Commission européenne éloignée des citoyens est fautive. Le siège de la Commission se trouve à Bruxelles, mais il existe aussi des

2- Des propositions ont été faites pour réduire à l'avenir le nombre de commissaires. Mais en 2018, ce nombre reste fixé à un par État membre.

Rôle des institutions européennes dans l'élaboration législative

Le schéma ci-dessous, nécessairement simplificateur, a été réalisé par le Mouvement Européen Ardennes, dans le cadre d'une formation, pour faciliter la compréhension de l'élaboration législative. Il permet d'illustrer nos articles sur le Parlement européen (La Lettre n° 3-4), la Commission européenne (dans ce n° 5) et le Conseil européen et les Conseils des ministres (à paraître)



En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union Européenne

"bureaux de représentation" dans chacun des États membres. Ces bureaux sont des porte-paroles de la Commission. Ils observent aussi les opinions publiques nationales. Ils mettent à disposition beaucoup d'information sur l'Union européenne dans la langue du pays concerné, organisent des événements liés à l'Union, des visites pour les écoles, etc. La Commission finance également les centres Europe Direct qui renseignent notamment les jeunes sur la mobilité en Europe (lire [page 5](#)).

La Commission dispose par ailleurs de 139 bureaux en dehors de l'Union, appelés "délégations", chargés d'expliquer la politique étrangère de l'Union, de faire remonter des analyses des politiques nationales, etc.

Un budget de fonctionnement limité. Une affirmation est souvent répétée : « *L'Europe coûte cher, et en particulier ses institutions* » (sous-entendu : le Conseil avec son secrétariat, le Parlement avec ses députés, leurs assistants, les traducteurs, la Commission avec ses 32 000 fonctionnaires, la Cour de justice, la Cour des comptes, etc.). En fait, actuellement, l'ensemble des dépenses de fonctionnement administratif de ces institutions s'élève à 6 % du budget annuel de l'Union européenne, lequel correspond à 1 % de la richesse produite par les 28 États membres en une année.

Et si l'on entend parler d'augmentation du budget de l'Union européenne pour les années à venir, ce n'est pas avec l'intention d'augmenter, à travail constant, le budget de fonctionnement des institutions, mais pour donner à l'Union la possibilité d'agir plus, d'être plus ambitieuse en matière de protection des populations, d'environnement, de défense, etc.

En examinant le travail accompli par la Commission européenne (trouver les sources d'information facilement accessibles en encadré ci-contre), on se demande vraiment comment l'Union européenne pourrait fonctionner sans la Commission, dans le monde complexe d'aujourd'hui. Et si l'on s'inquiète, avec raison, de l'influence des lobbies sur le travail réalisé par la Commission européenne (et les autres institutions européennes), la solution n'est pas dans la critique permanente de cette Commission, mais dans la surveillance de son travail par les outils de transparence existants et dans l'utilisation pugnace de toutes les possibilités d'intervention citoyenne (individuelle ou via les associations, les organisations non gouvernementales, etc.).



Pour les plus curieux

* Bases juridiques de l'Union européenne



Pour tout savoir sur le rôle et le fonctionnement de la Commission européenne, comme des autres institutions, on peut se référer simplement aux bases juridiques de l'Union.

Elles sont contenues dans les "traités consolidés", c'est-à-dire les textes fondateurs de l'Union, modifiés par les traités successifs, en dernier lieu par le Traité de Lisbonne (de 2007, appliqué à partir de 2009).

Les traités consolidés comprennent le Traité de l'Union européenne et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, auxquels s'ajoute la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'ensemble de ces textes est disponible sur [EURLEX](#), le site d'accès au droit de l'Union européenne.

* Site internet de la Commission européenne (ec.europa.eu)



Complet et accessible, ce site permet de comprendre [comment la Commission est organisée](#) et [quelles sont ses activités](#).

Chaque Direction générale (DG) de la Commission y présente ses activités, son programme de travail, ses rapports annuels et de nombreux autres documents. Voir par exemple la DG Coopération internationale et développement ([DEVCO](#)), notamment à propos des migrations.

La politique de transparence de la Commission et par exemple [le registre des groupes d'intérêts](#) cherchant à l'influencer sont accessibles.

Les possibilités de [participer à la prise de décision](#) (consultations citoyennes, pétitions, initiatives citoyennes, etc.) sont détaillées.

* Site de la représentation en France de la Commission (<https://ue.delegfrance.org/>)



Entièrement en langue française, il offre des informations sur les activités de la Commission européenne, des documents précieux comme par exemple "[Les décro-deurs de l'Europe](#)", éclairant sur de nombreuses idées fausses, des informations pratiques sur les possibilités de financement européen, notamment via [les fonds structurels](#). Ce site permet aussi d'accéder au [portail européen de la jeunesse](#), mais dans ce domaine les centres Europe Direct, répartis sur le territoire, sont le meilleur recours de proximité ([lire page 5](#)).

Formations, animations, débats

Un trimestre bien rempli

Le mois de l'Europe célébré chaque année autour du 9 mai, date de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne, a été l'occasion pour le Mouvement européen Ardennes (ME-08) de s'impliquer dans diverses animations. Des cafés-Europe et deux conférences ont par ailleurs été organisés. Voici quelques échos de ces manifestations pour celles et ceux qui n'y ont pas participé.

Avant, pendant et après le mois de l'Europe. Parmi les acteurs de ce mois de l'Europe 2018 en Ardennes, le Centre social Le Lac de Sedan a été particulièrement dynamique. Soucieux d'ouvrir des horizons européens aux enfants et aux jeunes qui le fréquentent, le Centre a d'abord voulu former ses animateurs sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il a fait appel au ME-08 qui a ainsi formé 17 animateurs, du 14 au 22 février, en partenariat avec le Centre Europe Direct de Reims (lire le reportage dans *La Lettre* n°3-4).

Ces animateurs se sont aussitôt mobilisés en organisant, pour les enfants et adolescents du sédanais fréquentant le centre social, des ateliers (fabrication de drapeaux, d'expositions, de jeux) et des animations autour de l'Union européenne.

Ce travail et la contribution de la Maison de la culture et des loisirs (MCL) Ma Bohème de Charleville-Mézières, de la municipalité de Charleville et d'Europe Direct Reims, ont permis de réaliser, avec le soutien du ME-08, des animations à Charleville-Mézières et



à Sedan autour du 9 mai : expositions, soirée conviviale avec des associations carolopolitaines de familles originaires d'autres États de l'Union européenne et de résidents européens, défilés chorégraphiés avec drapeaux, jeux au sol et sur tables, dégustation de spécialités de pays européens, etc.

Des manifestations qui ont été bien perçues par les participants comme les spectateurs, et qui pourraient être renouvelées dans d'autres lieux.

L'Europe sociale avec le député Edouard Martin. La conférence organisée le 24 mai dernier par le ME-08 autour du député européen Edouard Martin a eu lieu à la MCL Ma Bohème.

Elle a permis d'éclairer les participants sur les rôles respectifs de chacune des institutions en matière sociale, loin du cliché qui consiste à accabler la Commission européenne, ou encore "Bruxelles", sans connaître les positions du Conseil européen, voire de cer-

Formations, animations, débats

tains chefs d'États ou de gouvernements, ni le travail du Parlement européen.

Edouard Martin, qui a une longue expérience de syndicaliste

tin pour ses réponses argumentées et sa grande disponibilité. Rencontrer un député européen aussi investi donne envie d'envoyer au Parlement des représentants ayant

le Ministère de la défense. Il représente aujourd'hui, avec une centaine d'autres personnes, le Parlement européen auprès de la Cour de justice de l'Union européenne et dans d'autres circonstances.

Par un exposé très clair, sur un sujet réputé aride, il a présenté les deux entités juridiques de l'Union : la Cour de justice (qui compte 28 juges : un juge par État membre, et 11 avocats généraux) et le Tribunal (qui comptera en 2019 deux juges par État membre) (2).

La Cour assure l'uniformité de l'interprétation et de l'application du droit européen dans l'Union. Elle traite les affaires les plus importantes et instruit les pourvois en cassation sur les arrêts du Tribunal. Le Tribunal s'occupe des contentieux individuels et du droit de



en France, a pu exposer des avancées sociales importantes dues à l'Union européenne : interdiction des discriminations salariales entre hommes et femmes, transparence salariale dans les entreprises, introduction de critères sociaux et de transparence dans les accords commerciaux avec d'autres pays, etc. (1).

Il a exposé les difficultés qui rendent laborieuse l'adoption de certaines mesures, notamment du fait des intérêts particuliers, exprimés par les chefs d'État ou de gouvernement de certains États membres. Il a illustré son propos par des exemples actuels : directive vie professionnelle/vie privée (avec la question des congés parentaux) non encore votée ; directive sur la transparence de la provenance de certains métaux rares, comme le cobalt, souvent exploités dans des conditions indignes (adoptée à 3 voix près ! et pas encore appliquée) ; etc.

Les questions des participants ont été nombreuses, abordant les sujets les plus polémiques comme la question migratoire ou les ventes d'armes, et tous ont chaleureusement remercié Edouard Mar-

une vraie motivation européenne et une bonne dose de courage, et non des personnes s'opposant à toute évolution positive.

La justice européenne avec le juriste Daniel Warin.

En coopération avec l'Université Populaire des Ardennes, le ME-08 a organisé le 22 juin dernier une conférence-rencontre avec Daniel Warin, membre du Service juridique du Parlement européen.

Autrefois juge d'instruction à Charleville-Mézières, Daniel Warin a eu un parcours très complet, du Tribunal administratif aux institutions européennes en passant par

1- Pour avoir un aperçu des sujets à l'ordre du jour de l'Union dans le domaine social, on peut lire "[Le socle européen des droits sociaux](#)" adopté en novembre 2017 au sommet de Göteborg (par les institutions européennes, sur proposition de la Commission européenne, et après consultation publique).

2- La Cour de justice de l'UE ne doit pas être confondue avec [la Cour européenne des Droits de l'Homme](#), qui siège à Strasbourg et s'assure que la Convention européenne des Droits de l'Homme est bien respectée par les États signataires.



Formations, animations, débats

la concurrence.

Situées à Luxembourg, ces institutions constituent la seule juridiction multilingue au monde (lire [page 5](#) à propos des langues de l'Union). En 2017, environ 1 600 affaires ont été jugées par la Cour et le Tribunal.

Daniel Warin a présenté les différentes situations dans lesquelles la Cour peut être saisie. On ne peut que les citer ici faute de place, mais la conférence a été filmée et placée sur la page Facebook de [l'Université Populaire des Ardennes](#).

Il s'agit : du recours pour manquement (notamment dans la transposition de directives européennes), du recours en carence, du recours en annulation, du recours en responsabilité, de la demande d'avis et du recours préjudiciel (ce dernier constituant les deux tiers de l'activité de la Cour).

Grâce à des exemples concrets, allant de la pollution par les boues rouges à la taille des poissons pêchés, en passant par les assistants parlementaires fictifs ou la protection des données personnelles, Daniel Warin a pu faire comprendre l'importance du rôle de la Cour de justice européenne et du Tribunal (3).

Ces deux institutions sont une garantie pour les citoyens du respect du droit européen et de son application uniforme dans l'Union européenne. Un exposé réconfortant, pour lequel Daniel Warin a été vivement remercié.

Un Café-Europe sur la mobilité des jeunes. Le deuxième Café-Europe organisé par le ME-08, toujours au Garden Ice Café, place ducale à Charleville, a permis d'accueillir une équipe du Centre Europe-Direct de Reims

sur le thème de la mobilité des jeunes dans l'Union européenne (4).

Raphaël Perez, responsable du Centre Europe-Direct, a rappelé que, si l'éducation n'est pas une des compétences fortes de l'Union européenne (en raison du principe de

filières professionnelles de l'Éducation nationale aussi. Mais par exemple, l'Université de Reims promeut encore peu les programmes.

Raphaël Pérez a incité les participants au Café-Europe à encoura-



subsidiarité - lire [page 6](#)), il existe de nombreux programmes européens de mobilité pour la jeunesse : Erasmus +, le plus connu (il existe depuis 30 ans), mais aussi d'autres dispositifs liés à l'emploi et s'inscrivant dans la lutte contre le chômage.

Chaque année, environ 700 000 citoyens de l'Union européenne (étudiants, formateurs, stagiaires en entreprises, etc.) bénéficient actuellement de l'ensemble de ces programmes, et la part du budget européen qui y est consacrée s'élève à 1,7 %. Il est prévu de l'augmenter de manière substantielle dans le prochain budget pluriannuel 2021-2027. Ces sommes financent la gestion des programmes, les frais de mobilité et d'indemnisation des jeunes.

En Champagne-Ardenne (terrain d'action du Centre Europe-Direct de Reims, lire [page 5](#)), il existe encore une certaine frilosité de la population concernée à l'égard de ces opportunités de mobilité. Les grandes écoles se mobilisent, les

ger les jeunes à partir et à faire en sorte que soient surmontés les obstacles : crainte de la mobilité, soucis financiers, manque d'opérateurs locaux, de connaissance des atouts de la mobilité pour la formation et l'avenir des jeunes.

Victoria, jeune irlandaise en Service Volontaire européen à l'espace culturel de Bazancourt, a exposé son parcours en France depuis 2016. Il lui a permis d'apprendre le français (qu'elle ne parlait pas du tout auparavant), de donner des cours d'anglais, d'histoire, de danse irlandaise, et de nouer de multiples contacts.

3- Pour trouver d'autres réponses à des questions pratiques que vous vous posez peut-être sur le système judiciaire européen, vous pouvez télécharger une [brochure simple](#) mise à disposition sur le site de la Cour de justice. Ce site permet également de retrouver tous les arrêts de la Cour en langue française.

4- Un premier Café-Europe avait été organisé par le ME-08 le 22 janvier 2018 sur le lobbying auprès des institutions européennes (lire son compte rendu dans *La Lettre* n° 3-4).

Formations, animations, débats

Enthousiaste, elle a témoigné n'avoir pas eu de souci matériel pour organiser sa vie en France. Elle a aussi participé à un échange de jeunes aux Îles Canaries.

Celia, française en master 2 affaires européennes à Reims, a expliqué qu'elle effectue un Service civique au Mouvement européen Marne, ce qui lui permet d'élargir ses connaissances sur l'Union européenne.

Virginia, lituanienne, volontaire au Conseil départemental des Ardennes au moment de ce Café-Europe, a fait part de son expérience très variée des dispositifs de mobilité. Ils l'ont emmenée en Allemagne, en Tunisie, en Italie, en Bosnie, à Chypre, à Bruxelles et à la Sorbonne à Paris. Elle a ainsi élargi sa connaissance des langues européennes, et accumulé un beau bagage sur les sujets des migrations, des droits de l'Homme, de la démocratie, etc. Dans les Ardennes, elle s'est attachée à la valorisation des réalisations bénéficiant de financements européens (fonds INTER-REG transfrontaliers - lire *La Lettre* n° 2 p. 4-6).

Les questions des participants ont été nombreuses et les réponses, concrètes et vivantes, ont permis de savoir qu'il n'y a pas d'exigence de diplôme pour participer à un programme, qu'il faut surtout avoir envie de s'engager, que les financements européens (auxquels s'ajoutent des financements régionaux) permettent réellement de payer voyages et frais de séjour, qu'il existe aussi des programmes de volontariat international en entreprise ou en administration pour les jeunes européens, etc.

Un grand merci à Raphaël, Victoria, Celia et Virginia pour leur venue à Charleville.

Un Café-Europe avec un européen expérimenté.

Pour son troisième Café-Europe, le ME-08 avait choisi d'inviter Jean-Marie Beaupuy, un ancien député européen (de 2004 à 2009), actuel président de la section Marne du

négociations du Brexit ; etc.

Jean-Marie Beaupuy a répondu à de nombreuses questions sur des sujets aussi variés que la politique étrangère de l'Union (il défend l'"Europe des cercles" pour que les États les plus volontaristes puis-



Mouvement européen.

Pour Jean-Marie Beaupuy, bâtir une Union européenne forte est une nécessité dans un monde multipolaire où se côtoient de grandes puissances : Chine, Inde, Russie, États-Unis d'Amérique et Afrique en plein développement. Les atouts de l'UE la place, comme il aime à dire, en "pole-position" : PIB, espérance de vie, technologies innovantes, tourisme, participation à l'aide au développement, etc.

Il plaide pour une Union qui ait des ressources propres importantes, et pour un monde médiatique plus intéressé par les évolutions européennes et plus objectif.

Les exemples de désintérêt médiatique qu'il a donné sont éloquentes : quasiment aucun écho de la préparation et de la conclusion de l'accord commercial franco-japonais ; échos déformés de la révision de la directive travailleurs détachés ; faibles échos du travail de Michel Barnier dans les

sent avancer sans attendre l'ensemble des pays de l'Union), la défense européenne, ou l'utilisation des fonds européens qu'il souhaite rendre plus lisible (en amenant les bénéficiaires à mettre réellement en valeur les aides européennes qu'ils ont reçues).

Complémentaire de la conférence d'Edouard Martin, actuellement député européen (lire [page 9](#)), l'intervention de Jean-Marie Beaupuy a aidé les participants à prendre du recul sur les questions européennes. À prendre aussi conscience des délais et de la persévérance nécessaires pour améliorer le fonctionnement de l'Union européenne et sa perception par les citoyens.

Un stimulant pour les participants à cette rencontre.

Prochaine Lettre européenne des Ardennes en novembre